
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 25 avril 2016 à 19 heures,
Au siège de GRAND LAC

PRESENTS : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX LES BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Corinne CASANOVA
2	AIX LES BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Marina FERRARI Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
3	AIX LES BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
4	AIX LES BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	
5	AIX LES BAINS	T	Michel FRUGIER	
6	AIX LES BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX LES BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX LES BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX LES BAINS	T	Christiane MOLLAR	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
10	AIX LES BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Jacques MOLLIE
11	AIX LES BAINS	T	Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
12	AIX LES BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
13	AIX LES BAINS	T	Véronique DRAPEAU	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
14	AIX LES BAINS	T	André GIMENEZ	Pouvoir de Damien NOËL
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
16	BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
17	BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	GRESY SUR AIX	T	Robert CLERC	
24	GRESY SUR AIX	T	Colette GILLET	
25	GRESY SUR AIX	T	Didier FRANCOIS	
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	Arrivé après la 3 ^{ème} délibération
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

29	LE MONTCEL	T	Robert COLICCI
30	ONTEX	T	Jacques CURTILLET
31	PUGNY CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT
32	PUGNY CHATENOD	T	Marc MORAND
33	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ
34	SAINT OFFENGE	T	Daniel DE MEDTS
35	SAINT OFFENGE	T	Christophe PAPIN
36	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU
37	TRESSERVE	T	Annie MOULIN
38	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER
39	VIVIERS DU LAC	T	Robert AGUETTAZ
40	VIVIERS DU LAC	T	Martine SCAPOLAN
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER
42	VOGLANS	T	Martine BERNON

ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS Marina FERRARI
AIX LES BAINS Jean-Marc VIAL
AIX LES BAINS Corinne CASANOVA
AIX LES BAINS Jean-Jacques MOLLIE
BOURGET DU LAC Damien NOËL
DRUMETTAZ-CLARAFOND Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

GRAND LAC GOUDOUNEIX Michel
GRAND LAC GIMOND Frédéric
GRAND LAC COSTA DE BEAUREGARD Estelle
GRAND LAC QUAY THEVENON Eline

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 avril 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 182 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 33 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (38 titulaires), et 43 votants. Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

ÉCONOMIE

**Versement d'un fonds de concours à la commune de Voglans
Mise en place de points lumineux à économie d'énergie – ZAE La Françon**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé, le 30 septembre 2010, la mise en place d'un dispositif de fonds de concours en faveur des Communes.

Destinée à accompagner la requalification et l'extension des zones d'activités économiques (ZAE) communales, cette procédure a été reconduite lors du conseil communautaire du 5 février 2014.

Le taux d'intervention de la communauté est fixé à hauteur de 50% de la dépense éligible pour les voiries desservant uniquement une zone d'activités économiques et à hauteur de 25% pour les voiries mixtes (voiries desservant à la fois des espaces d'activités économiques mais aussi d'autres quartiers ou équipements de la commune). Aux termes de l'article L5214-16-V du CGCT, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la bénéficiaire du fonds de concours.

Le budget alloué aux fonds de concours est réparti annuellement entre les différents projets :

- Possibilité de financer au maximum 3 projets par commune et par an,
- Plafond par commune aidée : 90 000 € par an,
- Plafond par opération annuellement aidée : 60 000 €.

Chargée d'instruire les dossiers et de veiller au respect des principes d'attribution, la commission économique du 30 mars 2016 a donné un avis favorable au versement d'un fonds de concours d'un montant de 4 132,04 € à la commune de Voglans.

Cette somme correspond à l'opération suivante :

- ✓ Mise en place de points lumineux à économie d'énergie – Voirie de desserte de la ZAE La Françon.
 - Coût des travaux éligibles : 9 283,67 € TTC
 - Participation de la CALB à hauteur de 50 % soit 4 641,83 €.

L'ensemble des projets communaux présentés le 30 mars 2016 dépassant l'enveloppe budgétaire 2016 (100 000 €), la commission propose de diminuer chacun des fonds de concours d'environ 11 %.

Le fonds de concours versé à la commune de Voglans serait ainsi ramené à 4 132,04 €.

En cas de réalisation d'un montant inférieur à la somme ci-dessus indiquée, la participation de Grand Lac restera plafonnée à hauteur de 50 % du montant effectif de l'opération.

Il est précisé que la commune de Voglans ne bénéficiera d'aucun financement extérieur autre que celui faisant l'objet de la présente délibération.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer tout engagement permettant le versement de ce fonds de concours à la commune de Voglans.

Monsieur le Président précise que les crédits, régulièrement inscrits au budget 2016, seront imputés au programme 156 « zones économiques » du budget principal.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 4132,04 € à la commune de Voglans,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à procéder au versement du fond de concours ci-dessus indiqué à la commune de Voglans.

Aix-les-Bains, le 25 avril 2016

Le Président,
Dominique DORD,

- Délégués en exercice : 60
- Présents : 42
- Votants : 48
- Pour : 48
- Contre : 0
- Abstention(s) : 0
- Blanc(s) : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Economie - versement d'un fonds de concours à la commune de Voglans - Mise en place de points lumineux à économie d'énergie - ZAE La Françon

Date de transmission de l'acte : 29/04/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 29/04/2016

Numéro de l'acte : d1287 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160425-d1287-DE

Date de décision : 25/04/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.8. Fonds de concours
7.8.1. Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres